

TARIFS 2018-2019 DE LA J.S.M.T.

NB : Le montant de la licence est entièrement reversé à la FFT.

Diminution du tarif loisir. Les autres tarifs restent identiques à l'an dernier.

ADULTE : Adhésion Tennis Loisirs (licence et accès illimité aux courts)

	COTISATION	LICENCE	TOTAL
INDIVIDUEL	121	29	150
COUPLE	222	58	280
ETUDIANT	70	29	99

ADULTE : Cours d'1 heure (sur 30 semaines) (adhésion Tennis Loisirs comprise)

	COTISATION	LICENCE	TOTAL
INDIVIDUEL	271	29	300
COUPLE	500	58	558
ETUDIANT	221	29	250

ENFANT : Adhésion et Cours 1 h (sur 30 semaines)

	COTISATION	LICENCE	TOTAL
1 ENFANT	150	20	170
2 ENFANTS	260	40	300
3 ENFANTS	400	60	460

Demande de licence sans adhésion à la JSMT (pas d'accès aux courts ni aux championnats par équipe)

	LICENCE	Frais administratif	TOTAL
ADULTE	29	5	34
ENFANT	20	5	25

Forfait d'une 1/2 h supplémentaire hebdomadaire à 40 euros/an.

Nouveauté : pour les parents qui souhaitent jouer uniquement avec leur enfant de moins de 12 ans licencié à la JSMT : nous consulter

PARRAINAGE : Tout parrainage de nouveaux adhérents par un membre actuel du club avant le 30 septembre 2018 permet de déduire 10 euros sur son inscription, dans la limite de 30 euros.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

1/ **Fiche d'inscription** remplie, datée et signée. (1 fiche par personne)

2/ **Certificat médical** précisant la non contre indication à la pratique du tennis (y compris en compétition). Pour les certificats médicaux datant de moins de 3 ans (décret n° 2016-1157 DU 24/08/2016) : remise d'un nouveau certificat ou production d'une attestation sur l'honneur sous réserve de satisfaire à un questionnaire «QS-SPORT » (formulaire Cerfa n° 15699*01 disponible à l'adresse suivante : https://.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15699.do)

3/ **Paiement par chèque. Possibilité de régler en 3 fois sans frais** avec 3 chèques établis à l'ordre de la Jeunesse Sportive Mettray Tennis. En cas de règlement par **coupon sport ou chèque vacances**, un supplément de 5 euros est demandé. L'ANCV déduit du remboursement fait au club une commission et impose un envoi en recommandé des chèques et coupons.

4/ **2 enveloppes timbrées** et libellées à l'adresse de l'adhérent ou de la famille

4/ **1 photo d'identité** (pour les nouveaux adhérents)

AVIS IMPORTANT : La licence ne sera demandée qu'à réception du règlement et certificat (ou attestation) médical. Seule l'obtention de la licence permet l'accès aux cours et à la compétition. Pour les compétiteurs : la nouvelle saison débute désormais le 1er septembre. Toute compétition postérieure à cette date exigera la détention de la licence saison nouvelle. Soyez vigilant, un délai est nécessaire entre le dépôt du dossier COMPLET et la demande de licence par le club.

LES DOSSIERS SONT à retourner :

- lors de la permanence du dimanche 24 juin 2018 de 14h30 à 17h30, à l'occasion de la fête du club

- par courrier à : Mme GREGOIRE, 78 rue des Bourgetteries 37390 Mettray, dès maintenant et tout l'été.

- ou en dernière limite, lors du Forum des associations SAMEDI 8 septembre 2018, ou sont prioritaires les nouveaux adhérents.